



Propriétaires malhonnêtes

Par **Malova**, le **20/10/2013** à **20:44**

[fluo]bonjour[/fluo]
Je suis étudiante et je vis actuellement dans un studio de 16m carrés à Nice. Je paie 460 euros de loyer toutes charges comprises par mois.
Mes propriétaires ont inclus une clause dans mon bail qui m'impose de payer 10 euros supplémentaires par jour lorsque quelqu'un me rend visite. Ils justifient cela par le fait que les charges sont incluses dans le loyer et que si quelqu'un me rend visite celle-ci augmentent. 10 euros la douche, cela me paraît légèrement excessif.
Lorsque j'en ai discuté avec eux avant de signer le bail, ils ont été un peu évasifs parlant d'une possibilité d'avoir des "remises" si mon petit ami était présent tous les weekends.
Mes propriétaires ne vivent pas sur place mais leur fils oui. Mon petit-ami m'a rendu visite quatre jours en presque deux mois.
J'ai eu ma propriétaire hier au téléphone qui me dit que mon copain est venu au moins quatre fois dont deux weekends et me réclame donc plus d'argent.
J'étais déjà fortement contraire au fait de leur donner de l'argent en plus mais je trouve que la situation est devenue intolérable. Je souhaite donc quitter ce logement au plus vite. Il s'agit d'un meublé. Le préavis est-il bien d'un mois ? Nous sommes le 20 octobre donc si je devais leur annoncer demain cela signifierait que je dois payer jusqu'au 20 novembre ? Que peuvent-ils faire contre moi si je leur annonce que je pars ? Qu'est ce que je risque ? J'ai l'impression d'être rackettée. Rien que ces deux mois j'ai déboursé 130 euros de plus pour des visites occasionnelles d'amies à moi. Aidez-moi s'il vous plaît.

Par **cocotte1003**, le **21/10/2013** à **03:23**

Bonjour, vous pouvez envoyer votre préavis par LRAR à votre bailleur. Le préavis d'un mois commencera à la date de réception de votre courrier, cordialement

Par **Malova**, le **21/10/2013** à **06:31**

Merci beaucoup.

Par **Malova**, le **21/10/2013** à **06:36**

Leur pratique est elle légale?

Par **Cindycharron**, le **29/10/2013** à **22:31**

BonjourrnAlors voilas je me permet de poster un commentaire car je croix avoir été escroqué. Comment commencée, donc le 11 février 2010 j'ai louer un logement d'un loyer de 380 euros hors charges,450 euro avec charge. vue que j'ai emménager en court de mois j'ai donner 200 euro, sans caution, j'étais en situation d'urgence donc elle me demandais juste le mois en court. Sur le bail elle précise caution 0. Les mois suivant donc mars, avril,mai je lui et donner 380 euro. En juin elle a percu les retard d'appel de la caf d'un montant de 674,30+302,15 de fsl et sur le retard d'apl elle ne ma rien rendu. Et ensuite de juin a fevrier 2011 j'ai payer 42 euro par mois, alors que je devait rester 1 ans sans payer de loyer vu qu'elle ne m'avais rien rendu. De plus mon bail etait de 3 ans, et elle ma mis dehors au bout d'1ans avec une facture pour moi de 980 euro pour l'électricité, l'eau+taxe d'habitation.ne pouvant honorer une telle somme elle a reclamer 1000 euro a mon frere qui a payer alors qu'il n'était meme pas mon garant. C'est histoire a fini que je me suis retrouver sdf pendant 4 mois et j'ai du rendre mon fils de 4 ans a son père. Merci de me renseigner car je souhaiterais me retourner contre elle si j'ai raison.